

REGLEMENT

LES ETOILES DE BONA VALLIS

ARTICLE 1

La ville de Bonneval, avec le concours de l'Olympic Club Châteaudun Bonneval Athlétisme, organise le Samedi 19 Septembre 2026, dans le centre ville et autour des fossés de la partie historique de Bonneval, des épreuves de course à pied, ouverte à tous, à partir de la catégorie Ecole d'athlétisme/ Poussins, jusqu'à Masters, dénommée **"Les Etoiles de Bona Vallis"**.

L'épreuve consiste à parcourir, à allure libre, une distance variant de 1km200 à 9km suivant les catégories.

Benjamins (es)Minimes	2km400	Départ 19h10
-----------------------	--------	--------------

Ecole d'athlétisme/ Poussins (es)	1km200	Départ 19h30
-----------------------------------	--------	--------------

A partir de la catégories Cadets (ettes)	9km	Départ 20h00
--	-----	--------------

Départ et Arrivée sur la Place de la Grève.

Organisateur: OCCBA section de Bonneval Impasse des Flandres 28800 Bonneval

Adresse mail: occba28800@gmail.com Site: <https://occba-bonneval.sportsregions.fr>

Toutes informations relatives aux parcours et différentes courses sont consultables sur le site de l'organisation citée ci-dessus.

ARTICLE 2

Tout concurrent accepte la participation de 13,00€ minimum, correspondant à son inscription. Cette inscription doit être effectuée à l'avance sur le site "Protiming", à partir des cadets jusqu'aux masters.

Des inscriptions sur place sont possibles jusqu'à 19h45 avec une majoration de 7€.

Pour les courses enfants, la participation est de 3€ à régler lors de l'inscription sur le même site, de la catégorie EA/PO jusqu'à Minimes, ou sur place jusqu'à 15mn avant le départ de la course avec une majoration de 2€

La clôture des inscriptions est fixée au Vendredi 18 Septembre à 15h00, sur le site "Protiming".

La remise des dossards aura lieu le jour de la course, sur la Place de la Grève à partir de 17h00 jusqu'à 15 mn avant le départ des épreuves.

ARTICLE 3

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire:

Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou UFOLEP, **délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.**

Pour les non-licenciés, majeurs, présentation obligatoire d'un justificatif d'attestation du Parcours Prévention Santé FFA de moins de 1 an en allant sur le site : pps.athle.fr Aucun autre document ne peut être accepté pour participer à la course

Pour les non-licenciés, mineurs, présentation d'un questionnaire de santé ou le cas échéant d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la course ainsi qu'une autorisation parentale.

ARTICLE 4

Toute inscription devra être accompagnée d'une photocopie de ces documents, qui sera conservée par les organisateurs.

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de **ALIVE assurance MMA**

La sécurité des concurrents est assurée par la Croix Rouge présente sur le site de la compétition.

ARTICLE 5

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

ARTICLE 6

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique, ainsi que pour les vols ou accidents pouvant survenir sur les parkings.

ARTICLE 7

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

ARTICLE 8

La course se déroulant de nuit, **la lampe frontale est obligatoire** pour toute la durée de la compétition.

La majorité des voies empruntées est fermée à la circulation, toutefois quelques portions sont ouvertes dans le sens de la course, donc il est demandé aux concurrents d'être vigilant et de respecter les consignes des signaleurs.

L'accès à l'enceinte de l'Abbaye Saint Florentin est strictement réservée aux seuls participants le jour de l'épreuve.

ARTICLE 9

Le chronométrage est assuré par les transducteurs électroniques collés sur les dossards.

Classement individuel :

Pour la course, concernant les cadets à masters, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch seront récompensés par 1 trophée, remis à chacun.

Ensuite le premier de chaque catégorie, homme et femme recevra un trophée (sans cumul de récompense).

Pour les courses concernant les enfants, les 3 premiers de chaque catégories (masculines et féminines) seront récompensés par une coupe ou une médaille.

Pour tous les concurrents un lot est offert lors de la remise des dossards.

ARTICLE 10

Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'apporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. Seul un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Le parcours ne permet pas l'accès aux athlètes en fauteuil, les chiens ne sont pas autorisés sur les courses

Le site ne dispose ni de vestiaires, ni de douches, mais une consigne (et non un vestiaire) sera mise en place sur le lieu du départ, **sous la seule responsabilité des concurrents.**

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement seront tranchés sur place par les organisateurs. Aucune réclamation ne sera admise, passée la remise des récompenses. Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 12

La ville de Bonneval, grâce à la participation de l'OCCBA (club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme), respecte la réglementation des courses hors stade définie par la Fédération. De ce fait, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

ARTICLE 13

Droit d'image. De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans dans le monde entier.